

Liste de prix et conditions des inertes

Valable dès le 1^{er} janvier 2017

Matériaux acceptés sur le site de la DCMI de Valebin SA :

- Matériaux inertes :
- 1) 95% du poids de composés minéraux
 - 2) limitation en métaux lourds et polluants organiques
 - 3) test de lixiviation
 - 4) matière dissoute < 5g/kg matière sèche

- Déchets de chantier :
- 1) non mélangés avec des déchets spéciaux
 - 2) 95% poids de pierres ou matières minérales telles que béton, tuiles, fibrociment, verre, gravats ou déblais de route.

- Autres déchets :
- 1) Matériaux bitumeux avec une teneur < 5'000 mg/kg en HAP sont autorisés, mais devraient prioritairement être recyclés ;
 - 2) Boues minérales ;

Matériaux refusés sur le site de la DCMI de Valebin SA :

- Papier, bois, matières plastiques, textiles, métaux, etc.
- Les pneus

La liste complète est disponible sur le site internet de la DGE, Etat de Vaud :

<http://www.vd.ch/themes/environnement/>

En cas de doute, nous vous prions de nous contacter. La DCMI de Valebin SA se réserve le droit de ne pas accepter certains produits de la liste.

Renseignements : Ph.Sordet 079/623 20 94

Liste de prix
Dès le 1^{er} janvier 2017

Bennes ne contenant que les matériaux suivants :

| Code balance | Matériaux | Taxe entrée | Taxe OTAS | Taxe TASC | Commune | Total la tonne |
|-----------------|--|----------------|--------------|--------------|---------|-------------------|
| 1 | Inertes (déchets de chantier minéraux et matériaux amiantés fortement agglomérés) | 36.- | 5.- | 2.- | 1.07 | 44.07 |
| 2 | Boues minérales et bentonite * (avec autorisation de la DGE) | 42.- | 5.- | 2.- | 1.07 | 50.07 |
| 4 | Laine de verre ou de pierre uniquement | 350.- | 5.- | 2.- | 1.07 | 358.07 |
| 5 | Matériaux d'excavation, faiblement pollués * (avec autorisation de la DGE) | 36.- | 5.- | 2.- | 1.07 | 44.07 |
| 6 | Enrobé bitumeux (HAP < 5'000 mg/kg) (devrait prioritairement être recyclé) | 42.- | 5.- | 2.- | 1.07 | 50.07 |

* : faire une demande préalable à Valebin SA ou DGE

Prix net en francs suisses la tonne. TVA 8% non comprise.

OTAS : taxe fédérale TASC : taxe cantonale Commune : contribution communale

Conditions de paiement : Net à 30 jours.

Pour les petites quantités, un prix minimum de Frs. 20.- sera facturé.

Pour toute livraison de matériaux inertes supérieure à 300 tonnes, une demande préalable doit être faite à la société Valebin SA

La société se réserve le droit d'accepter ou non certains matériaux. Toute benne non conforme sera rechargée et facturée d'un forfait de Frs. 120.-.

VALEBIN SA se réserve le droit d'adapter les prix et conditions en tout temps, moyennant préavis.

Renseignements : Ph.Sordet, 079/623 20 94

Facturation : Viquerat Marc-Antoine 079 731 10 05 (laisser message si répondeur)